

nous ne voyons aucun inconvénient à demander ces livres ; mais s'il s'agit de livres de lecture que l'autorité religieuse n'a jamais voulu accepter, nous prions les maîtres et maîtresses et MM. les commissaires d'écoles de ne pas demander ces livres.

A cette occasion, nous croyons bon de rappeler à MM. les commissaires d'écoles catholiques les recommandations de Mgr l'Archevêque :

“ Les commissaires d'écoles doivent se rappeler qu'ils ne cessent pas d'être catholiques et soumis à l'Eglise, parce qu'ils sont devenus officiers civils. Ils représentent les parents et les tuteurs catholiques. Aussi, leur devoir est de favoriser l'enseignement religieux et l'emploi des livres religieux. C'est pour eux un devoir de conscience de s'entendre avec leur curé ou leur missionnaire pour engager des maîtres ou des maîtresses catholiques, et ils doivent les engager à enseigner la *lettre du catéchisme*, au moins aux heures prescrites par la loi.”

Mission de Saint-Adelard

Près “Teulon”

ENTRE LE “LAC WINNIPEG” ET LE “LAC PLAT”

Le R. P. Boutin, des Missionnaires de Chavagnes (Vendée), a visité Saint-Adelard, en s'y rendant par le chemin de fer qui va de Winnipeg à Teulon et il y a rencontré le R. P. Adélarde Chaumont, O. M. I., qui était venu en voiture de Saint-Laurent.

A une assemblée des catholiques de l'endroit qui possèdent en tout 60 acres, on a passé, à l'unanimité, les résolutions suivantes, dimanche le 29 dernier, chez M. Paulus.

Résolu :

1o.—Que l'on construira une église ou chapelle de 40x26 et un presbytère.